

Communiqué phytosanitaire

n° 41 du 04.12.2024

SOMMAIRE

Viticulture

- Flavescence dorée
- Formation continue

VITICULTURE

FLAVESCENCE DORÉE - CAMPAGNE DE CONTRÔLE 2024

Durant l'été 2024, l'Office de la vigne et du vin renforcé par des vigneron·nes et des vigneronnes, ainsi que les membres des organisations agricoles d'une dizaine de communes ont parcouru le vignoble valaisan pour vérifier la présence de symptômes des jaunisses de la vigne (flavescence dorée et bois noir). En quelques semaines se sont ainsi plus de 1'345 ha de vigne qui ont été contrôlés, soit près de 30% du vignoble valaisan.

Cet important travail a permis d'identifier 2'200 ceps positifs à la flavescence dorée, ainsi que 177 ceps positifs au bois noir. Les propriétaires concernés seront informés prochainement par courrier.

Les ceps positifs à la flavescence dorée doivent obligatoirement être arrachés avant le 31 mars 2025. Nous recommandons également d'arracher les ceps positifs au bois noir afin de limiter les confusions futures. Si les résultats sont négatifs, merci de retirer les rubalises en début de ligne et sur les ceps marqués.

Avec la découverte de ceps positifs à la flavescence dorée sur les communes de Collonges, Vionnaz et Vouvry le nombre de communes réglementées se monte désormais à 13. Par ailleurs, des adaptations des périmètres de lutte existants ont également dû être entreprises. Les communes d'Ardon et de Vétroz comptent également 1 périmètre supplémentaire.

La lutte contre la flavescence dorée continue par conséquent pour 2 années supplémentaires. Nous comptons sur le professionnalisme et la vigilance des vigneron·nes et vigneronnes dans cette lutte collective et de longue haleine. Tous les propriétaires et tous les exploitants de vignes sises dans les périmètres de lutte ont reçu un courrier d'information. En attendant l'année 2025, le Service de l'agriculture par son Office de la vigne et du vin remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la prospection 2024.

Pour plus d'informations: <https://www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree>

Pour visualiser les périmètres de lutte : [couche SIT-VS Flavescence dorée](#).

FORMATION CONTINUE

Interpréter ses analyses de sol et gérer ses apports de fumure

La fertilisation doit permettre de maintenir le pool alimentaire du sol dans un état de fertilité satisfaisant, sans l'appauvrir ni l'enrichir inutilement, et fournir à la plante une nutrition minérale équilibrée, garante d'une croissance harmonieuse et d'une production de qualité, tout en respectant l'environnement. Serge Amiguet, directeur et responsable du bureau d'étude de Sol-Conseil à Gland participera à la formation. Un accent particulier sera mis sur la lecture et l'interprétation des analyses de sol. Le choix de l'engrais et/ou de l'amendement organique adapté sera également discuté avant de remplir le bilan de fumure du journal d'exploitation en guise d'exercice.

Date et horaire : jeudi 12 décembre 2024, 13h30 à 16h30

Lieu : Ecole d'Agriculture du Valais, Espace Chavaz

Inscription : obligatoire et en ligne d'ici au **10 décembre 2024** via la plateforme de formation continue de l'Ecole d'Agriculture : [SCA - \[Madison/20230623\]](#)

Remarque : Cours reconnu pour l'obtention du Certificat Vitiswiss , éligible pour les cours obligatoires de reconversion Bio Suisse 

Service cantonal de l'agriculture